ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND
Liberté
Égalité
Fraternité

Année scolaire
2024 - 2025

Appel à candidatures

Recrutement d'étudiants alternants
Master MEEF Enseigner dans le 1er degré

Qu'est-ce qu'être étudiant alternant en Master MEEF 1er degré ?

Un alternant est un **étudiant** qui bénéficie d'un **contrat de travail** de droit public, sur 12 mois, du 1er septembre au 31 août. Il effectue l'équivalent d'un **tiers-temps** par rapport aux obligations de service d'un professeur des écoles, **dans un même établissement**. Le temps de service de l'alternant est programmé sur la période des semestres 3 et 4 du master.

- **48 journées de stage** en pleine responsabilité de l'alternant s'organisent selon des modalités qui seront définies dans chaque département, soit sous la forme d'un stage dit « filé-massé » (réparties sur l'année scolaire), soit sous la forme d'un stage dit « massé » (3 fois 4 semaines de stage).
- Dans la mesure du possible, **l'école est située à proximité**, soit du centre de formation, soit du domicile de l'alternant.
- **Rémunération mensuelle** nette d'environ 795 € (917,85 € bruts), cumulable avec l'attribution des bourses sur critères sociaux de l'enseignement supérieur.

ÉDUCATION NATIONALE
Des femmes et des hommes qui *changent la vie* pour toute la vie

Comment l'étudiant est-il accompagné lors de son stage en responsabilité ?

L'étudiant bénéficie d'un tutorat mixte, assuré conjointement par un tuteur professeur des écoles et par un membre de l'équipe enseignante de l'Inspé. Les tuteurs accompagnent l'alternant tout au long de l'année scolaire pour le guider dans sa pratique.

Qui peut se porter candidat pour devenir étudiant alternant ?

Tout étudiant susceptible d'être inscrit en Master MEEF 1er degré semestres 3 et 4 à la rentrée 2024 peut répondre à cet appel à candidature.

Quelle est la procédure de recrutement ?

La campagne d'inscription est ouverte du 24 avril au 12 mai 2024.
Les dossiers de candidature sont à compléter grâce à **un formulaire en ligne** :
https://portail-clermont.colibris.education.gouv.fr/personnels-du-1er-degre/

Les entretiens de recrutement des étudiants alternants auront lieu du 13 mai au 7 juin 2024 selon les sites.

DÉROULEMENT DE L'ENTRETIEN

- 1ère phase (5 min) : présentation personnalisée par le candidat de son parcours et de sa motivation pour embrasser une carrière d'enseignant.
- 2e phase (15 min) : questionnement et discussion entre le candidat et la commission.

La commission aborde tous les points lui permettant d'évaluer l'aptitude du candidat à remplir les missions qui lui seront confiées dans une école, compte-tenu de la formation dans laquelle il est engagé (Master MEEF).
Au cours de l'entretien, le candidat doit être capable de s'exprimer de manière personnelle et convaincante. Il doit pouvoir réfléchir et développer des arguments face aux questions concernant notamment :

- son immersion dans l'école : au sein d'une équipe éducative, pour l'organisation du service et l'accueil des élèves ;
- sa prise de fonction devant la classe : gestion du groupe, adaptation à la diversité des situations, préparation et mise en œuvre des activités d'apprentissages proposées aux élèves, contenus des enseignements, évaluation ;
- la conscience de son engagement et de ses responsabilités vis-à-vis des élèves qui lui sont confiés ;
- les principes et valeurs du système éducatif, les missions et obligations d'un fonctionnaire d'État.

Les candidats devront avoir validé la première année de master (1ère ou 2e session) pour que le recrutement soit effectif.
Les candidats recrutés sont informés par la direction des services départementaux de l'Éducation nationale et se voient proposer une affectation avant la rentrée scolaire de septembre 2024.

Service communication du rectorat de l'académie de Clermont-Ferrand - Photo : Stéphanie Lacombe/MEN - Avril 2024